

Bilan

Humé CLEMENT

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	20 251	20 251		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 614	1 614		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla	650 310	531 428	118 883	135 667
Autres immobilisations corporelles	1 885 029	1 596 539	288 490	303 507
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 557 204	2 149 831	407 373	439 174
Stocks				
Matières premières et autres approv.	29 647		29 647	38 264
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	9 188		9 188	5 056
Créances				
Clients et comptes rattachés	148 719		148 719	80 952
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				1 000
Etat, Impôts sur les bénéfices	33 650		33 650	15 081
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	10 939		10 939	34 761
Autres créances	12 602		12 602	1 238
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement	15 831	1 574	14 257	14 257
Disponibilités	219 461		219 461	189 009
Charges constatées d'avance	7 575		7 575	21 048
TOTAL ACTIF CIRCULANT	487 612	1 574	486 038	400 666
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 044 816	2 151 405	893 411	839 840

Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	38 250	38 250
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	3 825	3 825
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	7 951	7 951
Report à nouveau	301	12
Résultat de l'exercice	179 269	260 289
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	229 597	310 328
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	4 620	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 620	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		10 109
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		10 109
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	60 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	243 026	240 331
Personnel	173 444	181 708
Organismes sociaux	98 731	92 687
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	790	1 645
Dettes fiscales et sociales	272 965	276 040
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	82 325	
Autres dettes	878	3 032
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	659 194	529 512
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	893 411	839 840

COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CDY

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 893 411 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 179 269 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/03/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, du code de commerce (Art.123-12 à 123-23), du décret du 29-11-1983, ainsi que du Règlement ANC n°2016-07 du plan comptable remplaçant le Règlement ANC n°2014-03.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Installations techniques : 4 à 7 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 7 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 4 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	20 251			20 251
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 614			1 614
Immobilisations incorporelles	21 865			21 865
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	617 643	32 668		650 310
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 534 893	82 325	2 275	1 614 943
- Matériel de transport	17 292			17 292
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	256 419	7 447	11 072	252 794
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 426 247	122 440	13 347	2 535 340
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	2 448 111	122 440	13 347	2 557 204

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total		

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	20 251			20 251
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 614			1 614
Immobilisations incorporelles	21 865			21 865
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	481 976	49 452		531 428
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 249 174	90 268	379	1 339 062
- Matériel de transport	17 292			17 292
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	238 631	6 670	5 117	240 185
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 987 073	146 390	5 496	2 127 966
ACTIF IMMOBILISE	2 008 937	146 390	5 496	2 149 831

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 213 484 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	148 719	148 719	
Autres	57 191	57 191	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 575	7 575	
Total	213 484	213 484	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - fact. a etablr	72 185
Total	72 185

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 38 250,00 euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 15,30 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		4 620			4 620
Total		4 620			4 620
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		4 620			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 659 194 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	243 026	243 026		
Dettes fiscales et sociales	272 965	272 965		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	82 325	82 325		
Autres dettes (**)	60 878	60 878		
Produits constatés d'avance				
Total	659 194	659 194		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	10 109			
(**) Dont envers les associés	60 000			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	102 600
Fourn.immo.fact.non.parv.	82 325
Dettes prov./conges payes	77 401
Dettes prov./particip. salaires	17 854
Pers. autres charges payer	5 000
Charges sociales /prov.cp	23 220
Organismes - charges a payer	1 952
Total	310 352

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avances	7 575		
Total	7 575		

Autres informations

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

L'activité de la société et la typologie des salariés présents dans l'entreprise nous permettent de conclure que le montant de cette provision est non significatif.

CDY
Société par actions simplifiée au capital de 38 250 €
Siège social : 3, chemin du Pont – 93140 BONDY
392 467 775 RCS BOBIGNY

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition de résultat du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comme suit :

Bénéfice de l'exercice **179.268,53 €**
Augmenté du Report à nouveau antérieur 301,44 €

Soit un bénéfice distribuable de..... 179.569,97 €

- A titre de dividendes à l'associée unique..... 179.500,00 €
Soit 71,80 € par action
- Le solde, au compte Report à nouveau 69,97 €
Ce qui le porte à 69,97 €

L'associée unique décide que les dividendes seront mis en distribution à compter du 1^{er} juillet 2025.

L'associée unique prend acte que le montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 179.500 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution, puisqu'elle est une personne morale.

Suite à cette affectation, l'associée unique constate que les capitaux propres de la Société s'élèvent à 50.096,69 € pour un capital social de 38 250 €.

Puis, afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associée unique prend acte des distributions de dividendes suivantes au titre des trois exercices précédents :

Exercice clos le	Dividende global	Dividende par action	Revenus éligibles à l'abattement de 40 %	Revenus non éligibles à l'abattement de 40 %
31.12.2023	260 000 €	104 €	Néant	260 000 €
31.12.2022	263 250 €	105,30 €	Néant	263 250 €
31.12.2021	401 650 €	160,66 €	Néant	401 650 €

AFFECTATION

Cette proposition d'affectation du résultat a été adoptée par décisions de l'associée unique du 30 juin 2025.

Certifié conforme

Monsieur Hervé CLEMENT
Président

Hervé CLEMENT